

(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)

Van: (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Verzonden: woensdag, 23 februari 2022 18:20
Aan: (Cabinet Clarinval);
CC: SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid);
(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Onderwerp: PFAS - denrées alimentaires - Processus normatif européen - Projet pour discussion au SCOPAFF du 28/02
Bijlagen: A.03 SANTE_11183_2018_ANNEX_PFAS_MLs.docx; A.03_SANTE_11183_2018.docx
Urgentie: Hoog

Chère ,
Chère ,

Le processus normatif européen pour les PFAS dans les denrées alimentaires avance. Vous trouverez ci-dessous un état des lieux du dossier et la position de BE pour la réunion du Comité permanent du 28 février. Sans **réaction de votre part pour ce vendredi 16h**, nous considérons que vous êtes d'accord avec cette position.

1) Timing

Après les discussions au sein du groupe de travail sur les POPs, les négociations « montent au **Comité Permanent (Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed) du 28 février**. Il s'agira d'un **point de discussion (pas encore de vote)**. Cependant, un tour de table est prévu et la Commission demandera probablement les intentions de vote des États membres. A ce stade, il s'agit des intentions de vote et pas d'engagement. Ce sera l'occasion d'avoir un aperçu général des différentes positions car de nombreux États membres sont restés silencieux jusqu'à présent au niveau du groupe de travail.

D'après les dernières informations reçues de la Commission, il est **probable que le vote aura lieu lors du Comité Permanent d'avril**.

2) Dernière version du projet de règlement

Vous le trouverez ci-joint. Les normes proposées se trouvent dans l'annexe. Nous les avons présentées en détails lors de la réunion du Conseil consultatif du 22 février.

Malgré nos nombreuses interventions dans le groupe de travail, la Commission maintient une approche basée sur 5 normes : 4 normes individuelles (PFOS, PFNA, PFOA, PFHxS) et 1 norme pour la somme. Cette approche est le principal point problématique restant pour BE. **Pour rappel, BE a défendu une approche basée sur une seule norme pour la somme**, complétée si besoin par des normes individuelles pour 2 PFAS pour lesquels les données sont suffisantes. Les raisons sont les suivantes :

a) Raisons liées au contrôle

L'AFSCA ne soutient pas l'approche « 5 normes » pour des raisons liées au coût analytique d'une part et pour des raisons juridiques d'autre part, à savoir la difficulté de justifier des mesures de contrôle lorsqu'une norme individuelle est dépassée mais que le produit est conforme à la norme pour la somme.

b) Problèmes de proportionnalité entre normes

La norme pour la somme des PFAS est principalement due à la contribution du PFOS. L'approche « 5 normes » entraîne des écarts disproportionnés à l'intérieur d'un groupe de denrées alimentaires (écart le plus grand : 17 X) et entre les groupes de produits (écart le plus grand : 167 X).

c) Taux de rejet supérieur à 5% pour certains produits

Les normes proposées sont chacune calculées sur la base du P95 de l'ensemble de données, ce qui signifie qu'un taux de rejet de 5% est estimé. Cependant, l'effet global dû à l'application de 5 normes au lieu d'une seule entraîne un taux de rejet supérieur, pouvant atteindre 10 %.

d) Risque d'augmentation des valeurs des normes dans le futur

Ce risque est dû au nombre de normes différentes et à la probabilité que des États membres réclament une hausse de certaines normes sur base de nouvelles données.

3) Position BE pour le Comité Permanent du 28 février

Vu le stade des négociations, la position BE s'articulera autour des quatre points d'intervention suivants:

a) Intervention concernant l'approche

BE remains in favour of setting MLs for 1) the sum only or 2) for the sum and for PFOS and PFOA individually

Ce sera probablement la dernière fois que BE présentera cette position que la Commission et les autres Etats membres connaissent bien. Elle évoluera par la suite pour le vote en avril afin de ne pas freiner le processus d'adoption.

b) Intervention sur la nécessité de d'adopter ces normes rapidement

BE considers that no more time is needed for further negotiations/discussions and that a vote should take place at the Standing Committee in April 2022.

c) Intervention sur la date d'application :

BE requests a date of application of 1/1/2023 at the latest. This timeframe should be sufficient for the laboratories to be ready with the analytical methodologies (the NRL in BE will be ready). On the other hand, it should be avoided that a delay in the adoption of the LMs leads to a delay for the laboratories.

d) Intervention sur la future révision des normes :

BE asks to monitor the data closely, e.g. yearly, in order to review the MLs when needed. We are all still learning a lot.

Nous sommes à votre disposition si besoin d'explications complémentaires.

Merci d'avance
Bien cordialement

Head of Unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
Department Food, Feed and Other consumption products
Avenue Galilée, 5/2 | 1210 Brussels | Belgium
t +32- | g +32-
E-mail: @health.fgov.be
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

Don't spill our natural resources; print this e-mail only when necessary.